



Je refuse le statut d'invalidite et les indemnités

Par **GERNIER**, le **03/02/2009** à **10:08**

Le 8 février sera le dernier jour où je serai indemnisée par la CPAM car je suis en arrêt maladie pour ALD. La CPAM veut m'obliger à avoir le statut d'invalidé à partir du 9 février. Je ne veux ni ce statut ni les indemnités qui s'y rapportent et préfère être sur le marché de l'emploi donc m'inscrire à l'Assedic comme demandeur d'emploi à partir du 9 février d'autant qu'il me reste un bénéfice de 6 mois indemnisé par cet organisme car je suis tombée malade pendant la période où j'étais au chômage. Suis-je dans mes droits pour refuser le statut d'invalidé ? Y a-t-il un article de loi sur mon droit de m'y opposer ou un article sur mon obligation d'accepter ? Je vous remercie par avance de votre réponse.